

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-035

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA
SOCIETE REUNIONNAISE DES
PRODUITS PETROLIERS (SRPP)

POURSUITE DE LA PROCEDURE
D'EXPROPRIATION DES
PROPRIETES FONCIERES
EXPOSEES AU RISQUE ROUGE
FONCE

APPROBATION DU PROJET, DU
DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A
LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET SAISINE DU PREFET

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi
deux mars, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy
Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe,
M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet,
Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme
Aurélien Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert
4^{ème} adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine,
M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain
Maillet à 17 h 12.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 18
février 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 15 MARS 2022

LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2022-035

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA
SOCIETE REUNIONNAISE DES PRODUITS PETROLIERS (SRPP)**

**POURSUITE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION DES PROPRIETES
FONCIERES EXPOSEES AU RISQUE ROUGE FONCE**

**APPROBATION DU PROJET, DU DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET SAISINE DU PREFET**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code l'environnement, notamment son article L.515-16 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-3714/SG/DRCTCV du 12 juin 2014, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2014-4121/SG/DRCTCV du 05 août 2014, portant sur l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations exploitées de la Société Réunionnaise des Produits Pétroliers (SRPP), sises à Le Port ;

Vu l'état parcellaire indicatif des propriétés foncières à exproprier ;

Vu la convention de financement du 11 octobre 2016 portant sur les mesures foncières à mettre en œuvre pour la mise en sécurité du site ;

Vu le dossier constitué pour l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet ;

Vu l'impérieuse nécessité d'acquérir, en vue de la protection des personnes, les biens immobiliers à vocation économique et industrielle exposés à la zone de risques maximale du PPRT de la SRPP (zone rouge foncé) ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 17 février 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 mars 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de poursuivre la procédure d'expropriation engagée par la commune de Le Port par délibération n° 2018-149 du 2 octobre 2018 ;

Article 2 : d'approuver le projet et le dossier de Déclaration d'Utilité Publique annexé au rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter auprès de monsieur le Préfet de La Réunion l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME
LE MAIRE**



OLIVIER HOARAU

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le 15/03/2022

SLOW

ID : 974-219740073-20220302-DL_2022_035-DE